



# Les 10 commandements CYBER



## 1/ Les infections virales, jamais je ne transmettrai.

Passer par le SAS antivirus ou le PID du réseau concerné. Ne jamais mêler support personnel et ordinateur professionnel.



## 2/ Mes données sensibles, j'effacerai.

Effacer les données sensibles des clés après chaque utilisation. Préférer la transmission de fichiers par message électronique.



## 3/ À chaque virus trouvé, je rendrai compte sans délai.

Alerter le correspondant en cas de virus.



## 4/ Sur Internet, prudemment je naviguerai.

Depuis mon ordinateur professionnel, ne naviguer que sur des sites connus et sûrs.



## 5/ Mes mots de passe, personne ne pourra deviner.

Créer des mots de passe impersonnels et avec toutes sortes de caractères. Ne les dévoiler à personne.



## 6/ Sur mon poste de travail, ma session je verrouillerai.

Verrouiller automatiquement sa session, même pour 2 minutes d'absence.



## 7/ Mon adresse mail pro, qu'à des personnes de confiance je donnerai.

Ne pas partager son adresse mail permet de prévenir et limiter les attaques par envoi de mails infectés.



## 8/ La prudence me guidera quand mails et fichiers joints, j'ouvrirai.

Contrôler l'expéditeur, l'objet du mail, de la pièce jointe, la date et l'heure d'envoi avant ouverture. En cas de doute, conserver le mail et alerter le correspondant SSI.



## 9/ Mes informations sensibles, aux moyens de transmissions j'adapterai.

N'envoyer aucun fichier sensible par Internet sans protection. Pour envoyer des mails DIFFUSION RESTREINTE, contacter le correspondant SSI pour connaître la procédure.



## 10/ La politique de sécurité, jamais ne contournerai.

Un poste infecté entraîne la corruption de dizaines de milliers d'autres. Violer intentionnellement la politique de sécurité entraîne des sanctions disciplinaires et pénales.